

Artificialisation des sols : démêler le vrai du faux

Zéro artificialisation nette, l'artificialisation ronge nos territoires, stop à la bétonisation... L'artificialisation s'invite partout : à la une des journaux, au JT de 20 heures, voire lors de nos repas entre amis. Mais de quoi s'agit-il ? Décryptage.

Tout espace qui n'est pas naturel, agricole ou forestier est artificialisé.

VRAI Un sol artificialisé résulte de l'urbanisation au sens large. Il englobe les zones supportant une activité humaine, sauf les terres agricoles et sylvicoles non bâties ou revêtues. Cela comprend :

- la construction d'habitations et de bâtiments d'activité (maison, immeuble, ferme pédagogique, entrepôt logistique, etc.) ;

- Les sols revêtus ou stabilisés à usage d'infrastructures de transport (gare, route, etc.) ;

- l'aménagement de sols non construits dans un espace naturel (création d'un corridor vert, d'une zone humide, ouverture d'une mine ou d'une carrière).

3,1 millions d'hectares

ont été engloutis par les constructions et les routes, soit **5,5 % du territoire**

Zéro artificialisation nette = zéro artificialisation.

FAUX Zéro artificialisation nette résulte d'une... sorte de soustraction : on déduit de ce qui est nouvellement artificialisé (artificialisation brute) les surfaces renaturées. Ainsi, toute artificialisation d'espaces naturels agricoles, forestiers doit être compensée par une action de « désartificialisation » (friche, zone d'activité vacante, parking...).

L'artificialisation diminue.

FAUX Depuis 2016, l'artificialisation repart à la hausse, augmentation à mettre en parallèle de la reprise du secteur de la construction. Ainsi, en 2017, l'urbanisation a grignoté **23907 ha** sur les sols naturels et agricoles soit la surface de la ville de **Marseille** (24 060 ha).



50 000 ha ont été artificialisés depuis 2010 aux dépens des terres agricoles

L'artificialisation diminue la capacité de stockage du carbone dans les sols.

VRAI Les sols sont le second réservoir de carbone (CO₂) après les océans. La photosynthèse due à la végétation permet de fixer le CO₂ qui est ensuite séquestré dans les sols où il se transforme sur plusieurs millions d'années en charbon, gaz naturel et pétrole. En favorisant certaines pratiques agricoles, on peut ainsi accroître de 0,4 % par an la séquestration du carbone dans les quarante premiers centimètres de profondeur du sol, soit environ 80 % de l'augmentation de la concentration atmosphérique en CO₂ sur l'année 2017.

Artificialisation et érosion des sols n'ont aucun lien.

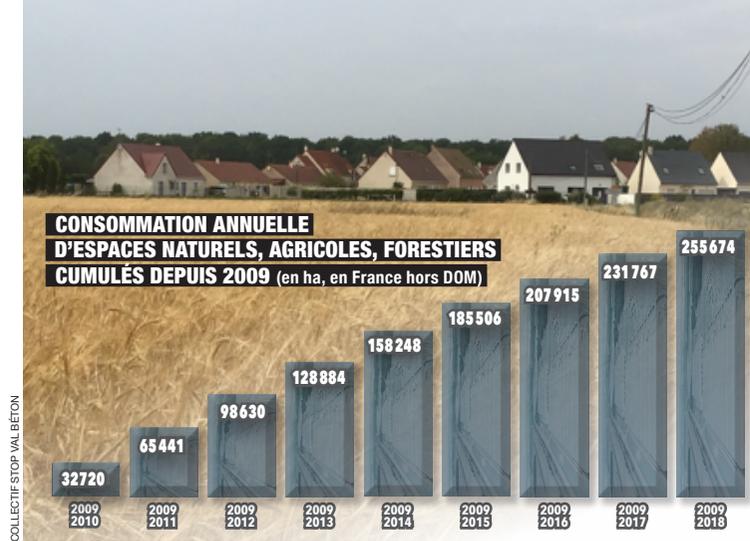
FAUX En intensifiant le ruissellement au détriment de l'infiltration de l'eau, l'artificialisation empêche le sol de jouer son rôle de régulateur des cours d'eaux. Résultat : crues et inondations, et coulées d'eau boueuse augmentent.

L'artificialisation empêche le sol de jouer son rôle d'épurateur.

VRAI Les microorganismes (bactéries et champignons microscopiques) présents dans le sol peuvent immobiliser et dégrader les polluants, limitant leur transfert vers les eaux superficielles ou souterraines. En 2000, le coût de la décontamination en Europe était estimé à 59 109 milliard d'euros.

L'artificialisation n'a que peu d'impact sur la biodiversité.

FAUX De nombreux travaux scientifiques ont démontré que la perte de biodiversité à l'échelle mondiale est principalement due à la fragmentation des espaces naturels, consé-



COLLECTIF STOP VALBÉTON

quence de l'artificialisation. Rien d'étonnant, car **plus de 25 % des espèces vivent dans le sol.**



100 kg

de vers de terre par habitant sont hébergés dans les sols franciliens !

L'artificialisation rend plus de services que la biodiversité.

FAUX Dépollution des eaux, réservoir de ressources génétiques et chimiques pour les médicaments de demain, maintien de la fertilité des sols, qui garantit notre alimentation... : **les bénéfices économiques globaux liés à la biodiversité ont été évalués à plus de 1500 milliards de dollars (environ 1280 milliards d'euros) par an.** En comparaison : le seul service rendu par un sol artificialisé est de supporter les constructions et les voies de transport...

Renaturer une zone artificialisée ne coûte rien.

FAUX Le coût moyen total pour renaturer un sol artificialisé est estimé entre **95 et 400 €/m²** (hors coût de déconstruction) selon France Stratégies, ex-commissariat général à la Stratégie et à la Prospective. C'est le prix à payer pour recréer les services qu'un sol naturel rend à la société : infiltration des eaux, stockage du CO₂ ou production de biomasse. Et c'est sans compter sur le fait qu'il n'est pas toujours possible de restaurer les écosystèmes endommagés !

La future zone d'activité Val Bréon 2 (150 ha) arrivera aux portes du village des Chapelles-Bourbon (77).

« Une nation qui détruit ses sols se détruit elle-même. »
Franklin D. Roosevelt, 1937

L'artificialisation des terrains agricoles n'a aucun impact sur le foncier.

FAUX D'après la préfecture de Seine-et-Marne, la vente des terrains agricoles en vue de plan d'artificialisation a des conséquences pour les exploitants mais aussi pour l'ensemble de la filière. Si certains propriétaires profitent du prix du terrain qui augmente pour vendre leur terre, d'autres n'arrivent plus à acheter des terres, devenues trop chères. Sans parler des ménages contraints à s'éloigner de plus en plus de Paris et de sa périphérie pour trouver à se loger à des prix plus abordables. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

« 4 pour 1000 : la séquestration du carbone dans les sols » sur <https://agriculture.gouv.fr/>

Sources : Eglin T., Blanchart E., Berthelin J., de Cara S., Grolleau G., Lavelle P., Richaume-Jolion A., Bardy M., Bispo A. 2010. *La Vie cachée des sols*, MEEEDM, 20 pp ; France Stratégie ; Enquête Teruti-Lucas ; Fichiers fonciers 2009-2018 ; « Seine-et-Marne, le ciseau de l'artificialisation », Lucas Hoffet, *Le Nouvel Économiste* ; d'après Pimentel et al. 1997 ; <https://auran.org/dossiers/8-questions-pour-decrypter-l'objectif-de-zero-artificialisation-nette> ; <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>.

